# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 janvier 2024

## RECONNAÎTRE LES MÉTIERS DE LA MÉDIATION SOCIALE - (N° 2109)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

# **SOUS-AMENDEMENT**

N º 85

présenté par Mme Bonnet

à l'amendement n° 7 de M. Leseul

-----

#### **ARTICLE 3 BIS**

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« équitablement répartis sur le territoire national, en tenant compte des spécificités des territoires ruraux ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à s'assurer que les territoires ruraux ne seront pas oubliés en matière de médiation sociale.